

Brantford à Paris (Ont.). Le téléphone ne tarda guère à se perfectionner et la nouvelle invention, se répandant peu à peu dans le public, des centraux téléphoniques surgirent un peu partout dans le pays. Souvent des compagnies rivales étaient établies aux mêmes endroits, et dans certaines villes les abonnés découvrirent qu'il leur fallait s'abonner à deux services différents s'ils voulaient être reliés à l'ensemble des abonnés de leur ville. Il devint vite évident qu'à cause de ses limitations mécaniques, le téléphone ne saurait être un instrument, pratique qu'à condition d'être régi par un monopole desservant toute la communauté.

La Compagnie de téléphone Bell du Canada a été constituée par une loi du Parlement en avril 1880 et désignée agent officiel du service téléphonique dans 32 villes du pays. Toutefois, dans l'état naissant de cette industrie, une seule société ne pouvait guère organiser le service dans un pays si vaste et sans cesse grandissant, et une autre compagnie s'est établie en Colombie-Britannique pour répondre aux besoins de cette province. La société Bell s'est retirée des provinces Maritimes durant les années suivantes laissant le service aux soins de compagnies locales, et de nouveau en 1908-1909, elle a vu se réduire son territoire par la vente de ses installations dans les provinces des Prairies aux différents gouvernements provinciaux. A l'heure actuelle, la Compagnie Bell dessert presque tous les centres du Québec et de l'Ontario ainsi que certaines parties du Labrador et des Territoires du Nord-Ouest.

Dans le but de faciliter les échanges d'appels d'une compagnie à une autre, les sept principaux réseaux au Canada ont collaboré à l'établissement d'un service national interurbain. En 1931, ils ont constitué le Réseau téléphonique transcanadien pour fournir un service national d'appels interurbains et pour standardiser les méthodes et l'équipement. Plus tard une huitième société est venue se joindre à eux et le Réseau transcanadien comprend maintenant les compagnies suivantes :

Alberta Government Telephones,
British Columbia Telephone Company,
Manitoba Telephone System,
Maritime Telephone and Telegraph Co. Ltd.,
Saskatchewan Government Telephones,
The Avalon Telephone Company, Ltd.,
La Compagnie de téléphone Bell du Canada,
The New Brunswick Telephone Company, Ltd.

Ce Réseau assure un service interurbain adéquat à travers le Canada et opère aussi comme agent de compensation dans la répartition des bénéfices provenant des appels d'une compagnie vers une autre. Une société de la Couronne, la Société canadienne des télécommunications transmarines, qui assure la transmission de tous les appels transocéaniques à partir du Canada (voir p. 909), s'est jointe au Réseau en 1956, en tant que membre associé. Un comité de direction, composé d'un représentant de chaque société, coordonne les services du Réseau. Ce comité est assisté de divers sous-comités techniques composés également de représentants des sociétés.

L'Association canadienne du téléphone, un organisme sans but lucratif fondée en 1921, s'occupe de promouvoir la collaboration et les échanges de renseignements concernant les services téléphoniques du pays. En font partie, outre les huit membres du Réseau téléphonique transcanadien, l'*Okanagan Telephone Company*, l'*Ontario Northland Communications* et le Québec Téléphone. Nombre des 2,000 autres petits réseaux indépendants se sont réunis en association, ainsi la *Canadian Independent Telephone Association*, l'Association des entreprises indépendantes de téléphone du Québec, et la *Saskatchewan Association of Rural Telephone Companies*.